

Le projet Educatif

Organiser un Accueil collectif de Mineurs (ACM) s'inscrit dans une démarche de projet d'éducation des enfants et des jeunes. Le projet éducatif et le projet pédagogique sont des éléments qui garantissent la qualité des accueils collectifs de mineurs.

Ce projet définit nos grandes orientations éducatives autour de laquelle le directeur et son équipe construiront le projet pédagogique. Construit sur le modèle du « spécial directeur » édité par la jpa c'est-à-dire sous forme de question/réponse, il contient quelques points de la législation qui nous semble important de rappeler. De plus, il mentionne, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment les activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Il prend aussi en compte la spécificité de l'accueil des mineurs valides et de ceux atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap.

Pour l'instant ce projet s'adresse à des adolescents puisque nos séjours accueillent des 15-17 ans. Cependant dans un futur proche, il se pourrait que nous élargissions ces tranches d'âge. C'est pourquoi tout au long du document nous emploierons indifféremment les termes de « jeunes », « enfants », « adolescent »...

Quels type de vacances défendons nous ?

ASN affirme son attachement à la laïcité et le droit pour tous aux vacances collectives où l'enfant:

- exerce ses compétences et en acquiert de nouvelles.
- découvre le plaisir d'expérimenter son savoir acquis à l'école, en famille.
- fait des apprentissages multiples (corporels, intellectuels, sociaux...)
- découvre de nouveaux milieux (géographique, humain)
- prend en compte des différences culturelles, religieuses, liées au milieu, aux handicaps
- respecte les autres
- prend du plaisir à vivre avec les autres

Et où l'adulte:

- est à l'écoute des jeunes
- assure la sécurité matérielle et affective de chacun
- prend en compte d'abord l'individualité de chaque enfant au sein du groupe
- accompagne l'enfant dans la découverte, dans les apprentissages tout au long du séjour
- est garant de la qualité de vie du centre
- accomplit un travail en équipe

Les vacances collectives sont un apprentissage à la socialisation qui, avec l'aide des adultes, permettra à l'enfant de construire sa place future dans la société et en être acteur.

Quel cadre pour les jeunes ?

Dans nos séjours, la priorité est donnée à la mise en place d'une structure sécurisante pour les parents, pour les jeunes où l'hygiène et la santé des enfants sont un souci permanent.

Le recrutement des équipes, confié au directeur, obéit à des critères précis concernant la formation. Chaque adulte doit être capable de répondre aux besoins affectifs et matériels des enfants.

Pour l'instant ASN favorise les petites structures (20 jeunes maximum) avec des tranches d'âges proche (maximum 3 ans d'écart).

Le respect du rythme de vie de l'enfant est un élément sécurisant dans la vie quotidienne, dans les activités. Le rythme de vie est le fil conducteur de l'organisation d'une journée et de l'ensemble du séjour. Nous ne sommes pas pour des temps libres trop longs ou pour des grâces matinées quotidiennes. Cependant à trop vouloir surcharger les journées, les jeunes ne profitent pas à fond des activités. Attention à la fatigue notamment en fin de séjour. Et comme on l'entend bien souvent ne pas perdre de vue que les enfants sont en vacances.

La sécurité affective nécessaire n'est pas complète si les parents ne sont pas associés le plus étroitement possible à la préparation et au déroulement du séjour par une réunion d'information (généralement 1 ou 2 mois avant le séjour), des courriers (feuille de route, document nécessaire, heure et jour de départ, compte rendu de la réunion d'information), etc...

Que doivent apporter aux jeunes nos séjours ?

ASN défend les vacances collectives, moment de socialisation de l'enfant pendant un temps privilégié. Nous pensons que les séjours de vacances sont complémentaires de la famille et de l'école; c'est un milieu qui doit permettre l'épanouissement de l'enfant :

- par la découverte d'un milieu en prenant son temps pour expérimenter, et approfondir ses connaissances

- en prenant en compte le désir et l'attente des enfants
- par une organisation de la vie collective
- en lui faisant découvrir le plaisir d'être avec d'autres

Les vacances collectives contribuent à l'éducation à la démocratie, à la prise de responsabilité, à l'affirmation de sa personnalité, à l'engagement dans la société, à l'écoute et au respect des autres, grâce à:

- la définition des règles de vie précises connues, comprises et respectées par l'ensemble de la collectivité
- au rôle primordial de l'encadrement dans la cohérence de ses interventions, la prise en compte des besoins et des intérêts des enfants
- la mise en place d'une vie quotidienne de qualité où chacun trouve sa place et son rythme
- la nature des activités pratiquées, spécifiques ou non, elles doivent être avant tout ludiques, organisées dans un cadre sécurisant et choisies par les jeunes

Les vacances collectives génèrent un milieu où l'enfant découvre et pratique des activités qui vont participer à son développement moteur, psychologique et pour cela les adultes doivent favoriser:

- les activités ludiques où l'enfant est acteur et non consommateur
- l'initiation, l'apprentissage, le perfectionnement dans le cadre d'un projet d'activité où l'enfant prend du plaisir à faire et devient plus autonome
- l'émulation dans le groupe pour que chaque enfant participe

Mais l'activité est un moyen au service de l'éducation. L'équipe d'adultes a une démarche éducative dans les différentes activités et dans la vie quotidienne et à le souci de la qualité de vie de tous les instants.

Quel est notre vision de l'éducation ?

Il est difficile en quelques lignes de résumer cette vision, mais nous allons essayer de dégager les idées essentielles de celle-ci.

Nous défendons les métiers de l'animation comme des métiers à part entière, difficile et nécessitant des gens compétents. C'est pourquoi, nos taux de rémunérations sont bien au dessus des minimas préconisés par la JPA. En effet, nous voulons balayer l'idée que animateurs et directeurs sont ici en vacances. Il est vrai qu'il bénéficie d'un cadre idyllique, d'un budget activités conséquent, mais cela n'enlève en rien les efforts qu'ils doivent fournir en terme de préparation, d'encadrement et de gestion.

Nous pensons que la vie quotidienne doit être un élément central du séjour, nécessaire au bon déroulement des activités. La vie quotidienne englobe le levé et le couché, les repas (notamment les piques nique), les temps calmes, les douches. Bien gérer sa vie quotidienne, permet d'être à l'heure aux différents moments de la journée (convoyage, activités, repas, etc.), de prendre du temps pour discuter individuellement ou par petit groupe avec les jeunes pour connaître leurs besoins, envies, manques c'est ainsi réussir son séjour. Mal gérer sa vie quotidienne c'est ne pas organiser sa journée, être en retard aux activités, rater un transport, irriter les prestataires, risquer une blessure, manquer des choses importantes, c'est gâcher sa journée, c'est gâcher son séjour.

Les activités proposées servent de support à la découverte des autres, de l'environnement, du groupe et de soi même. Il nous semble essentiel que l'équipe d'animation réfléchisse, organise, teste ses activités afin qu'elles soient le plus réussis possibles. C'est pourquoi, le souhait d'ASN est de laisser du temps aux animateurs et au directeur en proposant un hébergement en pension complète, avec très peu de comptabilité et de travail administratif et avec l'aide d'un coordinateur.

A l'inscription les jeunes s'engagent à effectuer l'ensemble des activités proposées pendant le séjour.

Notre vœux est que l'équipe d'animation puissent suivre au maximum les jeunes pendant les activités spécifiques. car nous savons que ces pendant ces moments que se crée la complicité et l'esprit d'équipe entre les jeunes et leurs encadrent. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, nous essayons que l'équipe d'animation puissent participer à l'ensembles des activités.

Enfin dans la prise en compte d'une réelle coéducation, la relation avec les familles est un souci constant la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de nos séjours. Les informations préparatoires transmises aux familles s'efforcent d'être les plus clairs possibles. La réunion de préparation ainsi que le blog au cour du séjour renforcent ce dispositif de lien avec les familles et contribuent à la création d'un climat de confiance mutuelle.



La laïcité est un concept intimement lié à celui de la liberté d'expression et d'opinion. Aborder la laïcité consiste à « aider l'ensemble des éducateurs à mettre en œuvre, dans l'école comme dans la cité, une laïcité qui apprenne à vivre ensemble, au sein de la République, dans le respect réciproque des personnes quelles que soient les convictions philosophiques, religieuses ou politiques de chacun, tout en favorisant l'appropriation des valeurs collectives sur lesquelles se construit un destin commun.(Charte de la laïcité).

Pourquoi et comment aborder la laïcité dans nos séjours?

Directeurs et animateurs ont le rôle délicat d'apprendre aux jeunes (ou aux adultes) le respect de l'autre dans la différence. Ils ont à leur apprendre la tolérance face à des convictions qu'ils ne partageraient pas. L'apprentissage du respect de la liberté de pensée ne se fait pas que dans les situations conflictuelles mais d'abord dans des moments d'accueil et d'élaboration du lien vers l'autre, dans des moments d'écoute, de partage et de construction de solutions individuelles et collectives. L'établissement d'un projet, d'une charte ou l'élaboration de règles de vie sont des propositions du cadrage nécessaires et profitable à la vie d'un groupe et à l'individu. Le responsable de l'accueil fixe leur mise en place et les faits respecter.

Peut-on participer à des pratiques religieuses dans nos séjours?

La participation aux cérémonies religieuses ou le respect des prescriptions religieuses, pour les jeunes qui le souhaitent peut être pris en compte, à la seule condition de ne pas constituer un trouble dans le fonctionnement du séjour ou être perçu comme une agression par les autres jeunes. Les animateurs, ayant une mission éducative qu'ils ont librement choisie de remplir, sont tenus à une stricte neutralité en matière religieuse ou politique vis-à-vis des jeunes.

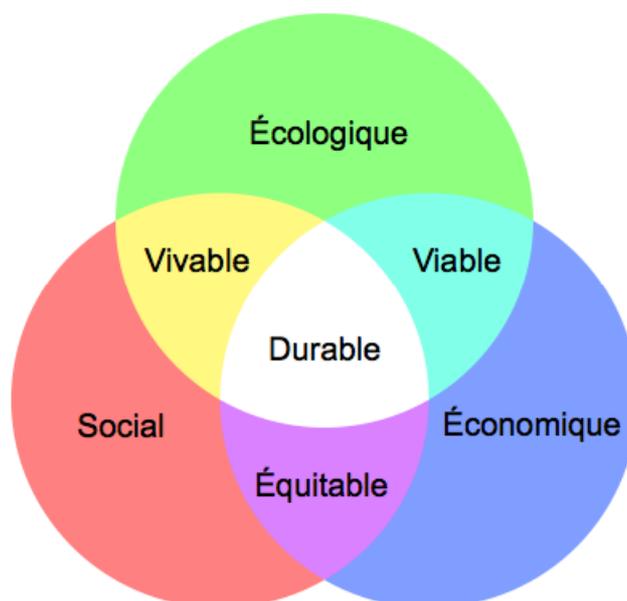
Comment répondre à la pratique du jeûne?

En principe le jeûne ne concerne pas les enfants pré-pubères. Le jeûne peut entraîner une perturbation de l'organisation de la vie quotidienne, des activités et de l'état de fatigue physiologique de l'adolescent. Ceci étant, il est possible que ce souhait puisse être respecté. Il est important de considérer la baisse de vigilance et l'augmentation de la fatigue. Si cela se présente, le directeur peut demander la rupture du jeûne. Lorsqu'il y a un risque sur la santé, ASN se charge d'informer les parents dès l'inscription que, pour des raisons de responsabilité pénale, ces souhaits ne seront pas respectés.

Comment répondre à la pratique du port de signes religieux d'appartenance?

Le projet éducatif n'a pas de raison d'interdire le port, pour les enfants, de signes d'appartenance à quelle que religion que ce soit, dans la limite bien entendu de toute forme de prosélytisme. Néanmoins, ces signes ne doivent pas empêcher de participer aux activités et à l'ensemble de la vie de groupe.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE



La planète Terre et l'humanité peuvent-elles, sans se détruire, continuer à fournir et à consommer les énergies et les matières premières à un rythme jamais atteint? Non et les études sérieuses sont alarmantes. Il est donc temps d'agir en fonction du développement local et durable et Algajola Sport et Nature comme son nom l'indique s'en préoccupent.

Qu'est-ce que le développement durable?

Il répond aux besoins des générations du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable repose sur trois piliers : La solidarité sociale, l'efficacité économique, la responsabilité environnementale.

Pourquoi les accueils collectifs de mineurs sont-ils des lieux privilégiés pour la sensibilisation et l'éducation au développement durable?

Les choix qu'ils opèrent dans leur quotidien, dans leur développement ne sont pas neutre; ils s'inscrivent dans une dynamique volontaire d'aménagement du territoire. Les accueils collectifs de mineurs constituent aussi des tranches de vie pour le public accueilli. La vie quotidienne avec ses temps forts autour des repas et des accueils sont des axes éducatifs forts; cette réalité favorise l'éducation à l'environnement et au développement durable dans de nombreux temps et gestes du quotidien, dans une construction collective de compétences et d'attitudes.

Sur quels objets concrets peut-on agir dans nos centres ?

- Gestion de l'eau : stratégies de recherche d'économie d'eau notamment au temps des douches.
- Gestion des déchets : réflexion et pratiques sur la gestion des emballages, du tri sélectif (de nombreuses poubelles sont mises en place au camping ou devant nos bureaux).

ACCUEIL

Quel type d'accueil proposons nous ?

A ce jour, Algajola Sport et Nature organise des séjours de 2 à 3 semaines avec hébergement au camping Cala Di Sole à Algajola (20220) et restauration pour une vingtaine de jeunes.

Qui peut encadrer nos séjours ?

Le directeur et les animateurs de nos séjours répondent à des critères de qualification, de formation ou de parcours personnel ou professionnel. Ils sont en majorité titulaires du BAFD et du BAFA. Nos séjours peuvent être encadrés par des titulaires d'autres diplômes ou par ceux ayant un parcours reconnu la DDJS. Du fait du nombre d'animateur (2 dans nos séjours), il nous semble préférable de choisir des animateurs diplômés et expérimenté, cependant en cas de nécessité un animateur stagiaire peu être engagé avec des rétributions sensiblement semblable à un animateur diplômé. Un animateur sans qualification ne peut encadrer un de nos séjours.

Peut-on accueillir un enfant en situation de handicap ?

Selon la législation, il n'est pas possible de refuser l'inscription d'un enfant handicapé dans nos centres dès l'instant où les parents en font la demande. Notre souhait serait d'accueillir tous les jeunes qui en font la demande, cependant n'étant pas spécialisé, de réelles difficultés peuvent se poser (manque d'expérience d'une équipe peu formée à ce type de public, des locaux inappropriés ...). Selon le handicap cela pourra nécessiter de gros efforts d'organisation que nous essaierons de surmonter. En cas de réelles impossibilités, l'organisateur ou le directeur devra expliquer aux parents que cette inscription n'est pas dans l'intérêt de leur enfant.

GESTION DU PERSONNEL



Quels documents directeur et animateur doivent-ils fournir?

- une copie de l'attestation originale de la carte vitale
- une copie recto/verso de la carte d'identité
- un certificat médical de non con-contagion et d'aptitude à la vie en collectivité ainsi qu'aux activités proposées au séjour.
- un extrait de casier judiciaire n°3 (www.cjn.justice.gouv.fr)
- le B.A.F.A. ou le B.A.F.D. ou tous brevets, diplômes attestant d'une qualification (1^{er} secours, surveillant de baignade, etc...)
- la fiche de renseignement (cf. Annexe)

Comment se faire rembourser son titre de transport?

Algajola Sport et Nature rembourse les frais de déplacement sur la base d'un voyage S.N.C.F. 2nde classe aller/retour du domicile jusqu'au lieu de convoyage. Pour se faire rembourser, nous fournir le billet de train (ou un devis si vous utilisez un autre moyen de transport).

Quel est le salaire appliqué par A.S.N.?

Le salaire est déterminé dans le contrat de travail, il est bien supérieur au salaire minimum préconisé par la « Jeunesse au plein-air ». Nous n'accordons pas de rémunération supplémentaire pour les qualifications.

Les stagiaires effectuant le même nombre d'heure et le même travail bénéficie d'un salaire équivalent aux animateurs diplômés.

LE CONTRAT



Algajola Sport et Nature comme de nombreux organisateurs utilisent le contrat d'engagement éducatif. Le CEE est inscrit dans la loi du 25 mai 2006. Il est lié à l'encadrement occasionnel des mineurs et des stages de formation du Bafa et du Bafd. Ce contrat clarifie le statut juridique des personnels pédagogiques occasionnels.

Tout les personnels peuvent-ils bénéficier d'un CEE?

Un personnel d'animation ou de direction peut être employé sous contrat d'engagement éducatif pour une durée déterminée maximale de 80 jours sur une période de 12 mois consécutifs et pendant les congés scolaires. Ainsi ASN ne pourra engagé de personnel ayant dépassé les 80 jours réglementaires.

Quel est la durée du repos minimal ?

Le signataire du CEE doit bénéficier d'un repos hebdomadaire de 24 h consécutives. Nous rappelons au directeur de bien prévoir un tableau récapitulatif des jours de congés de chacun.

Nous recommandons que ces temps de repos puissent être mis en place collectivement pour mieux assurer la continuité de la prise en charge des enfants et des jeunes, et mieux prendre en compte les besoins de l'équipe d'animation.

En cas de difficulté ou de nécessité législatif en terme d'encadrement, ASN prévoit la possibilité de faire appel au coordinateur pour ponctuellement compléter l'équipe d'animation.

Avec le CEE y a-t-il cumul d'emploi ?

Il est explicite que le CEE se fonde sur le caractère non professionnel et donc non permanent de l'emploi et de l'activité des accueils collectifs de mineurs. Il s'appuie aussi sur une démarche volontaire d'engagement. De ce fait, un salarié peut l'exercer pendant ses congés.

Les agents de la fonction publique, titulaires ou non, doivent demander l'autorisation à leur supérieur d'exercer une activité accessoire.

SANTE



Quels documents doivent fournir les jeunes à leur inscription ?

- une photocopie recto/verso de la carte d'identité
- un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité et à la pratique des activités sportives du séjour
- un test de natation de 25 m
- une copie de l'attestation d'assurance maladie
- copie de la carte de mutuelle

Quels accessoires médicaux ASN met à disposition ?

En début de séjour est remis au directeur une trousse à pharmacie comprenant les éléments suivants: ciseaux, pince à épiler, coupe ongle, aspi-venin, pansement, compresses, désinfectant, gants, sparadraps. Le directeur peut compléter cette pharmacie en tenant compte des impératifs budgétaires.

La cigarette, quelle loi, quelle gestion ?

Il est interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif. Les ACM sont donc concernés par cette interdiction qui s'applique également aux espaces extérieurs qu'ils soient ouverts ou découverts. Il en va de même pour les cuisines et leurs annexes, même si les enfants n'y sont admis. Cette interdiction doit faire l'objet d'un affichage apparent dans les locaux concernés. La vente et l'offre gratuite de tabac à des mineurs de moins de 18 ans est interdites.

Nous rappelons également que la Corse est un lieu sensible aux incendies, et qu'il serait dangereux que des jeunes fument sans surveillance dans des lieux non prévus à cet effet. Ainsi il en va au directeur d'organiser un lieu isolé, sans risque et équipé d'un cendrier pour éviter ce risque.

Quelle procédure appliquées en cas de visite chez le médecin ?

En cas de doute sur l'état de santé d'un jeune, il convient de prendre rendez-vous chez un médecin. Même en cas de possession de la carte vitale, demander au médecin de vous fournir une feuille de soin indiquant le montant de la consultation ou une facture des soins. A la pharmacie ne pas oublier également de récupérer une facture. A la fin du séjour, rassembler par enfant l'ensemble des factures et les remettre au coordinateur.